

# AVIS PUBLIC



## ÉLECTION PARTIELLE CONSEILLER(ÈRE) SIÈGE NUMÉRO 3 Révision de la liste électorale

Ville de Saint-Charles-Borromée

Date du scrutin 24 SEPTEMBRE 2023

Par cet avis public, **Me Louis-André Garceau**, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la Ville le **mercredi 23 août 2023** et fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le **droit d'être inscrite ou inscrit** sur la **liste électorale** si vous respectez **CHACUNE** des **conditions suivantes** :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis;
  - Le 19 juillet 2023 :
    - Vous aviez la citoyenneté canadienne;
    - Vous n'étiez pas en curatelle;
    - Vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années; et
  - De plus, vous deviez, le 19 juillet 2023, remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la Ville ET, depuis au moins six mois au Québec; OU
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville.

\*NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la Ville et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la Ville, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

**Lieu** : Hôtel de Ville, salle du conseil  
**Adresse** : 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, Québec, J6E 4P3  
**Jours et heures** :

  - Jeudi 7 septembre 2023, entre 10 h et 13 h, 14 h et 17 h 30 et 18 h et 22 h;
  - Vendredi 8 septembre 2023, entre 10 h et 13 h et 14 h et 17 h 30.
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la Ville doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter **deux documents** :
  - Un qui indique le nom et la date de naissance de la personne; et
  - L'autre, son nom et l'adresse de son domicile actuel.

6. Vous pouvez joindre le président d'élection, ou son adjointe, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4P3

Téléphone : 450 759-4415/Président d'élection : poste 131.

Donné à Saint-Charles-Borromée, le 30 août 2023

*(Signé)*

---

**Me Louis-André Garceau**, avocat  
Président d'élection